RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 00502
Numéro SIREN : 781 504 329
Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRE OUEST CEREALES

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2014 sous le numéro de dépôt 676

Acte déposé le
19 FEV. 2014
au Tribunal de commerce de Poitiers
TRIBUNAL DE COMMERCE - 86036 VIVONNE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le six décembre à 9 heures, les adhérents de la Société Coopérative Agricole Centre Ouest Céréales convoqués dans les délais légaux par insertion dans le journal « La Vienne Rurale » du 2 novembre 2013 et par convocation individuelle se sont réunis au Palais des Congrès de Chasseneuil du Poitou, en assemblée générale ordinaire pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2012 ;
- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Comptes de l'exercice ;
- Rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du code de commerce ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Délibération su r la proposition d'affectation du résultat ;
- Constatation de la variation du capital social ;
- Fixation de l'indemnité allouée au conseil d'administration ;
- Renouvellement partiel du conseil d'administration ;
- Questions diverses.

Le Président Philippe DELAFOND ouvre la séance à 9 heures et remercie, dans un premier temps, les personnalités présentes.

L'assemblée générale constitue son bureau : Messieurs Dominique FRADIN et Stéphane PREVAULT sont nommés scrutateurs, et, Monsieur Gilbert BÈGUE est nommé secrétaire de séance.

Le Président Philippe DELAFOND constate que 265 sociétaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence, et déclare qu'aucun sociétaire ne s'est présenté lors de la réunion du 22 novembre 2013, et que l'assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGO DU 7 DÉCEMBRE 2012

Le Président donne la parole à Monsieur David MONSALLUT, Vice-Président de la coopérative, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 décembre 2012, puis demande à l'assemblée d'en approuver le contenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET COMPTES SOCIAUX

Le Président donne la parole à :

Monsieur Ulrich HOUSSEAU, Directeur Approvisionnements, pour une présentation de l'assolement et des évolutions informatiques,

- Monsieur Lionel GIBIER, Directeur Général, pour une présentation du rapport d'activité ;
- Monsieur Yann BUREL, Directeur Usine, pour une présentation de l'activité usine et des investissements de l'exercice,

Le Président intervient pour son rapport sur l'activité de Centre Ouest Céréales au cours de l'exercice.

Le Président donne la parole à :

- Mme Catherine COSSE, Responsable Comptabilité et Finances, pour une présentation des comptes de la coopérative,

Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers : dépôt N°676 en date du 19/02/2014

Il invite ensuite Monsieur REBOUL, commissaire aux comptes à s'exprimer sur la situation financière de Centre Ouest Céréales et à présenter ses rapports.

Enfin, le Président Philippe DELAFOND ouvre les débats sur les différents rapports.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, et la présentation des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS SPÉCIAL

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir eu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif aux conventions visées par l'article 225-38 du Code de Commerce, pour l'exercice écoulé, prend acte dudit rapport et déclare approuver ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUITUS

L'assemblée générale accorde le quitus aux administrateurs de leur gestion de la coopérative pour l'exercice 2012/2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un résultat net déficitaire de : 6 866 748 euros, dont un résultat déficitaire relatif aux opérations faites avec les associés coopérateurs de 3 099 022 euros et un solde négatif résultant des opérations faites avec les tiers non associés de 3 767 726 euros, l'assemblée générale ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Report à nouveau débiteur des opérations avec les tiers non associés : 3 767 726 euros
- Report à nouveau débiteur des opérations avec les tiers associés : 3 099 022 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION À L'ASSEMBLÉE

Le président informe l'assemblée que les délais de règlements de la coopérative respectent la réglementation applicable à l'entreprise à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale constate que le capital social qui était de 8 160 431 euros au 30 juin 2012 s'élève à 8 936 512 euros au 30 juin 2013.

De même, elle constate que le capital social industriel souscrit qui était de 5 236 620 euros au 30 juin 2012 atteint 5 301 540 euros au 30 juin 2013.

ALLOCATION POUR FRAIS DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale accorde une allocation globale au titre de l'article 30 des statuts pour frais de conseil d'administration de 90 000 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT PARIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

le Président informe l'assemblée que 4 postes d'administrateurs sont à pourvoir, et lui propose de statuer sur les candidatures suivantes :

Est renouvelable et ne se représente pas :

- Le GIE Euro-Appros représenté par Monsieur David MONSALLUT,

M. Philippe DELAFOND remercie cet administrateur pour son dévouement et pour les nombreuses heures qu'il a consacrées à la gestion de notre coopérative.

Sont renouvelables et se représentent :

- L'EARL MGO PRO représentée par Monsieur Gaël MAUGIN
- La SCEA PRO-CÉRÉALES représentée par Monsieur Sébastien PROTTEAU
- L'EARL DE LA RIVIÈRE représentée par Monsieur Olivier TOUZALIN

De plus, une candidature a été reçue sur le secteur de Mazeuil, il s'agit de :

- L'EARL de Maisoncelle représentée par Monsieur Emmanuel MASSICOT

L'assemblée générale se prononce et valide ces nominations.

Le président rappelle que les mandats des administrateurs suivants ne sont pas encore échus :

- Monsieur Philippe DELAFOND,
- L' EARL les Robins représentée par Monsieur Bruno CHARRET,
- L'EARL des Bornais représentée par Monsieur François-Xavier COTTET
- L'EARL des Servolets représentée par Monsieur Samuel DUPUIS,
- L'EARL des Canepetières représentée par Monsieur Francis LAURENTIN
- Le GAEC de la Crouzille représenté par Monsieur Étienne MARTIN
- Le GAEC de La Vendelogne représenté par Monsieur Dominique REAU,
- Le GAEC Val de Clecq représenté par Monsieur Bruno SALLÉ
- L'EARL MARRAY représentée par Monsieur Jean-Marc BARANGER
- L'EARL LA CROIX DE SAIRES représentée par Monsieur François GIRAUDEAU
- L'EARL de la VERRERIE représentée par Monsieur Jérôme GOUDESEUNE
- L'EARL LEFEBVRE représentée par Monsieur Guy LEFEBVRE
- La SCEA BOIS DES PINS représentée par Monsieur Vincent PETERSCHMITT
- La SCEA ALANCA représentée par Monsieur Aurélien POTTIER
- L'EARL D'ABLET représentée par Monsieur Patrice PRENANT

Puis, le président s'adresse à l'assemblée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30 heures. Le Président accueille Monsieur Vincent CHATELLIER, économiste qui fait un exposé sur :

« la réforme de la PAC : ses incidences sur nos exploitations agricoles».

Son intervention est suivie d'un débat.

Les assesseurs

Dominique FRADIN Stéphane PREVAULT

Philippe DELAFOND

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL